

Adresse de la société populaire de la Tour-de-France (Pyrénées-Orientales) qui applaudit à l'énergie de la Convention, au décret sur les hommes de couleur et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la Tour-de-France (Pyrénées-Orientales) qui applaudit à l'énergie de la Convention, au décret sur les hommes de couleur et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 269-270;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26631_t1_0269_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vaincre ou mourir. La Société populaire de cette commune, voulant seconder leurs efforts, a fait une collecte : elle donne aux défenseurs de la patrie 323 chemises, 323 livres en argent, 10 paires de bas et 3 paires de souliers.

Citoyens représentants, les citoyens partis de notre canton et ceux qui en partent encore pour les frontières, les uns sont nos enfans, les autres sont nos voisins, nos frères, nos amis; notre vœu serait de leur distribuer les dons que nous avons recueillis, nous vous demandons de nous autoriser à faire cette distribution en leur faveur, si toutefois les besoins de nos autres frères d'armes ne sont pas plus urgents. Sous peu notre commune joindra à ses premiers dons son offrande en salpêtre; nos concitoyens y travaillent tous les jours d'un zèle infatigable parce que tous les jours, ils jurent l'unité et l'indivisibilité de la République.»

OUINET (*présid.*), FORÈS (*secrét.*).

7

Les administrateurs du district de Verneuil (1) ont fait parvenir à Paris 431 marcs 2 onces 8 gros d'argenterie avec une petite croix d'or, 8796 liv. de cuivre, 55 546 liv. de métal de cloches, 269 liv. d'étain, et 5 025 liv. de plomb. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi de l'adresse à l'administration des domaines nationaux (2).

8

Le maire de la commune de Dugny (3), au nom des habitans de cette commune, félicite la Convention d'avoir frappé les conspirateurs; l'invite à demeurer à son poste, et lui annonce l'envoi de plusieurs pièces d'argenterie, d'une quantité considérable de cuivre, de linge, de métal de cloches, de fer, de 138 chemises, 33 paires de bas, 25 paires de souliers, 20 sacs, 2 draps, 4 couvertures, 2 capotes, 1 pantalon, de la charpie, etc. 3 ci-devant croix de Saint-Louis avec leurs brevets.

La mention honorable, l'insertion au bulletin, sont décrétées (4).

[Dugny, 28 germ. II] (5).

« Citoyen président et Citoyens représentants,

Chargé de la part de mes concitoyens de vous féliciter en leur nom sur vos immortels travaux,

Je m'empresse, Citoyens, à vous témoigner que nous avons appris avec horreur que d'infâmes scélérats avaient conçu l'abominable projet de rétablir les tyrans et la tyrannie. Continuez glorieusement votre ouvrage et restez à votre poste jusqu'à ce que la République

(1) Eure.

(2) P.V., XXXVII, 163. Bⁱⁿ, 25 flor.; J. Univ., n° 1634; J. Sablier, n° 1314.

(3) Meuse.

(4) P.V., XXXVII, 164. Bⁱⁿ, 24 flor. (2^e suppl^t) et 25 flor.; J. Univ., n° 1634.

(5) C 302, pl. 1086, p. 18.

immortelle soit affermie sur les bases inébranlables de la justice et des vertus. Purifiez, frappez et exterminiez tous ces conspirateurs et ces traîtres qui peuvent nous faire perdre la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République. Qu'ils subissent, ces scélérats le sort que mérite leur trahison.

C'est dans ces sentiments, Citoyens, que mes collègues et moi ainsi que toute notre commune, vous prient de recevoir ses hommages. L'univers vous contemple et vous serez à jamais immortalisés dans nos cœurs.

Pour moi, Citoyens représentants, qui demeure inviolablement attaché à mon poste et au serment que j'ai fait d'y mourir en soutenant l'égalité et la liberté de tout mon pouvoir, et de reconnaître la République une et indivisible.

Je joins à cette lettre, Citoyens représentants, l'état des dons et offrandes que notre commune a faits à la patrie, sçavoir :

Un beau soleil en argent, 2 calices avec leurs patènes, un ciboire en vermeil, une boëtte pour les huiles. Beaucoup de cuivre; tous les ornemens qui servirent au culte ainsi que le linge en grande quantité; 2 cloches pesant au moins 4000 livres. Leurs ferments (*sic*), tous les fers comme balustrades, portes Christ et croix de fer. 138 chemises, 33 paires de bas, 25 paires de souliers, 20 sacs de toile, 1 paire de draps, un paquet de charpie, 4 couvertures de laine, 2 capotes, 1 pantalon, 3 croix des cy-devant St-Louis avec leurs brevets

Vive à jamais la République, vive l'immortelle Montagne, vive la Convention nationale.»

STEELE (*mairie*).

9

La Société populaire de la Tour-de-France (1) applaudit à l'énergie de la Convention, au décret sur les hommes de couleur, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Tour-de-France, s.d.] (3).

« Citoyens Législateurs,

La Société régénérée de la commune de la Tour-de-France vous adresse ses félicitations, pour avoir déjoué par votre sagacité l'affreux complot des traîtres qui ont osé attenter à la liberté et à la souveraineté du peuple dans la personne de ses représentants.

Législateurs, restez fermes à votre poste et que le grand exemple de la justice nationale que vous allez faire tomber sur les têtes coupables apprenne encore aux tyrans coalisés et à tous leurs suppôts esclaves que tous leurs efforts iront désormais se briser contre l'énergie républicaine comme une vague impuissante qui lutte continuellement contre la Montagne.

La Société a lu avec satisfaction votre décret relatif à l'abolition de l'esclavage des nègres; cette réunion avec des frères entre lesquels et nous, des siècles barbares avaient mis une ligne de démarcation, nous prouve, Législateurs, combien vous êtes amis de l'humanité.

(1) Pyrénées-Orientales.

(2) P.V., XXXVII, 164. Bⁱⁿ, 25 flor.

(3) C 303, pl. 1112, p. 2, 3.

Notre Société qui a célébré le 15 ventôse dernier une fête civique à l'honneur de l'ami du peuple, Marat, cet illustre martyr de la liberté, a délibéré qu'il vous serait adressé un extrait du procès-verbal d'une autre fête civique qu'elle a célébrée le 4 germinal courant, tendante à détruire le fanatisme et à inspirer le culte de la Raison.

La Société se fera toujours un devoir essentiel de propager l'esprit public, l'amour sacré de la patrie et de ses dignes représentants.»

CASTELNAU (*présid.*), CORONNAT (*secrét.*),
CANARY (*secrét. archiviste.*)

[P.-v. de la fête du 4 germ. II.]

Ce jourd'hui 4 germinal l'an II de la République française une et indivisible, en conformité du délibéré par la Société régénérée de Latour le jour de hier 3 germinal, les citoyens Pepin aîné, Guillard, Deville et Couffinat, commissaires nommés pour faire démolir dans la ci-devant église de Latour tout ce qui pouvait entretenir le fanatisme, et y faire édifier à la place l'autel de la Raison, ayant rempli leur objet quant à la démolition, les images et tous les effets qui avaient servi au culte ont été transportés sur un petit coteau tout près de Latour et il a été dressé du tout un bucher assez élevé.

Vers 3 heures de l'après midi, le second bataillon des grenadiers du Gard s'est assemblé en armes et drapeau sur la place de Latour.

Un détachement de 4 cavaliers de gendarmerie commandé par le citoyen Lahale, brigadier, s'y est aussi rendu et a ouvert la marche au son des tambours et de la musique guerrière du bataillon.

Le président de la Société, les deux secrétaires et nombre de sociétaires se sont joints. Le bataillon ayant à sa tête son commandant à cheval fermait la marche.

Tout ce cortège a défilé en ordre jusqu'au local où avait été dressé le bucher qui forme un petit plateau élevé; la troupe s'est rangée en haie de chaque côté.

Après quoi le commandant du bataillon a député vers la municipalité la compagnie des grenadiers précédée de la musique pour l'inviter à se rendre, attendu que tout était prêt.

La municipalité s'est rendue en corps et au moment que tout a été rassemblé, et qu'on a entonné l'hymne des Marseillais, *Allons enfants de la patrie*, le feu a été mis au bucher sur les quatre horizons par le président de la Société, le commandant du bataillon, un officier municipal et un gendarme, ainsi qu'il avait été délibéré par la Société.

Pendant que la flamme s'élevait dans les airs, des citoyens n'ont point cessé de crier : vive la République, vive la Montagne, et de chanter des hymnes patriotiques, la musique du bataillon en répétait les airs.

Ensuite il a été fait par le bataillon plusieurs évolutions militaires, accompagnées de plusieurs décharges de mousquetterie et le cortège s'est retiré en ordre sur la place de Latour. Le bataillon n'a quitté les armes que pour former des farandoles par les rues.

La journée a été trop occupée pour dresser en même temps l'autel de la Raison. Depuis, le

second bataillon du Gard ayant reçu l'ordre de partir et de se rendre au Camp de l'Union, les commissaires de ce bataillon qui avaient été nommés pour cet effet, n'ont pu remplir leur objet, mais l'agent national du district de Perpignan ayant écrit à la municipalité pour l'inviter à faire dresser cet autel, la Société se reposera sur ses soins et sur le zèle qu'elle a montré dans toutes les circonstances pour tout ce qui peut propager l'esprit public.»

[Mêmes signatures.]

10

Les administrateurs du district de Montmédy (1) félicitent la Convention d'avoir démasqué les conspirateurs, et l'invitent à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Montmédy, 14 flor. II*] (3).

« Représentans,

Recevez les tributs de la reconnaissance que nous vous offrons pour tous les citoyens du district de Montmédy; une couronne civique est due à celui qui sauve un citoyen, quelle couronne ne méritez-vous pas? vous qui avez sauvé la République entière en découvrant la nouvelle conspiration des traîtres qui se cachaient sous le manteau trompeur dont ils avaient su se couvrir.

Le vaisseau est en pleine mer; par vos soins il a déjà évité les plus graves écueils. Continuez d'en tenir le gouvernail et ne le quittez que lorsque les jours de paix et de tranquillité, succédant aux jours de tempête, vous serez entrés dans le port désiré, S. et F. »

DRAPPIER, CLOYES, SAVOYE.

11

L'agent national près le district de Montdidier (4) annonce que des biens nationaux, estimés, 216 387 liv. ont été vendus 350 875 liv. et que d'autres portions de biens, provenant des fabriques, estimés 57 746 liv., ont été vendues 115 725 l.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux (5).

12

L'administration du district de Clermont (6) écrit que des biens d'émigrés, estimés 58 388 l., ont été vendus 199 440 l.

Insertion au bulletin, renvoi de la lettre au Comité des domaines nationaux (7).

(1) Meuse.

(2) P.V., XXXVII, 164. Bⁱⁿ, 25 flor.

(3) C 302, pl. 1097, p. 4.

(4) Somme.

(5) P.V., XXXVII, 164. Bⁱⁿ, 24 flor. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXIX, 375; C. Eg., n° 633; J. Sablier, n° 1314.

(6) Meuse.

(7) P.V., XXXVII, 165. Bⁱⁿ, 24 flor. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXIX, 375; C. Eg., n° 633; J. Sablier, n° 1314; J. Paris, n° 501; J. Perlet, n° 601.